

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement.

Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 2 juin 2025 à 19 h Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme

PRÉSENCES :

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

ABSENCE :

Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics
Monsieur Félix Champagne-Picotte, Directeur du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

10.01 - Déclaration d'ouverture

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 05.

CA25 26 0120

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2025, à 19 h, tel que soumis.

Adoptée.

10.02

CA25 26 0121

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mai 2025, à 19 h.

Adoptée.

10.03

10.04 - Signature du livre d'or

La signature du livre d'or débute à 19 h 08 et prend fin à 19 h 30.

10.05 - Point d'information

Le point d'information des membres du conseil d'arrondissement n'a pas lieu.

10.06 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 31 et prend fin à 21 h 05.

CA25 26 0122

Motion pour la création d'un partenariat stratégique avec Transition en commun

ATTENDU QUE Transition en commun, alliance pour la transition socio-écologique entre des groupes citoyens, la Ville de Montréal et la société civile, constitue un acteur clé dans la mobilisation collective pour une société plus juste, résiliente et durable;

ATTENDU QUE Transition en commun dirige un groupe de travail sur la démocratie participative et gouvernance qui se penche sur l'avenir démocratique de la Ville de Montréal, et qu'il propose de faire du Chantier démocratie montréalaise 2.0 un projet majeur pour les mois à venir;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est reconnu comme un chef de file en matière de transition socio-écologique, et que ses décisions sont guidées par la volonté ferme de ses élu·es de répondre aux crises écologiques, sociales et démocratiques;

ATTENDU QUE l'Arrondissement est également un précurseur en matière de participation citoyenne dans l'espace public, notamment à travers des initiatives telles que les ruelles vertes, les projets participatifs citoyens et le programme Faites comme chez vous;

ATTENDU QUE par l'adoption, en 2020, du Plan directeur en développement social, l'Arrondissement s'engage à « diversifier et multiplier les manières de promouvoir et de soutenir l'engagement social et la participation citoyenne (Axe 3) »;

ATTENDU QUE par l'adoption, en 2022, du Plan directeur de biodiversité l'Arrondissement s'engage à intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement de son territoire;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ, Ericka ALNEUS et Josefina BLANCO

Et résolu :

- Que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie établisse un partenariat stratégique avec Transition en commun, afin de mettre en synergie l'expertise de cette alliance et l'engagement de l'arrondissement en matière de participation citoyenne, de démocratie locale et de transition socio-écologique;

- Qu'une démarche structurée de participation citoyenne soit amorcée, incluant dans un premier temps la création d'un comité de travail multipartite composé de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, de Transition en commun et de membres de la société civile locale en vue de lancer un chantier de participation citoyenne d'ici la fin de l'année 2025;
- Que le chantier sur la participation citoyenne puisse aboutir à un renouvellement de la démocratie locale au sein de l'arrondissement avec une participation accrue des citoyen·nes et des groupes locaux aux décisions, ainsi qu'un mécanisme de suivi de l'application des décisions.

Adoptée.

12.01

CA25 26 0123

Approuver huit conventions de contribution financière avec les organismes « Petite Patrie Collectif », « Masson Village » et « Polliflora coopérative de solidarité », dans le cadre du programme Projets participatifs citoyens 2025 de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer une contribution financière maximale totale de 53 965 \$, taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement pour la période allant du 3 juin 2025 au 31 décembre 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver huit conventions avec contribution financière avec les organismes « Petite Patrie Collectif », « Masson Village », et « Polliflora coopérative de solidarité », débutant le 3 juin 2025 et se terminant le 31 décembre 2025, pour la réalisation de huit projets dans le cadre du programme Projets participatifs citoyens 2025 de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de contribution financières;

D'octroyer à cet effet des contributions financière totalisant 53 965 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2025, à même le budget de fonctionnement. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

Organisme Projet	Soutien recommandé 2025
Coopérative de solidarité Polliflora (Miel Mtl)	
Jardin vitrine de la protection des pollinisateurs autour du jardin communautaire Basile-Patenaude	6 500 \$
Petite Patrie Collectif (PPC)	
La Plaz'art Verte 2025	6 585 \$
Verdissement et mobilisation Parc de Gaspé	7 380 \$
Transition inclusive : Troc, Répare et Partage	8 000 \$
Milieu de vie Masson Village	
Passerelle Masson	5 000 \$
Revitalisation de l'îlot des murmures	8 000 \$
Événements de Angus & Cie	8 000 \$
Ateliers participatifs Masson Village	4 500 \$
Total des contributions	53 965 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.01 1255387001

CA25 26 0124

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Vive La Ruelle », pour son projet de transformation de ruelles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer une contribution financière maximale totale de 16 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement pour l'année 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière avec l'organisme « Vive La Ruelle » débutant en juin 2025 et se terminant en décembre 2025, pour la réalisation du projet « Transformation des ruelles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Vive La Ruelle » une contribution financière de 16 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2025, à même le budget de fonctionnement. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.02 1255387002

CA25 26 0125

Approuver un avenant modifiant la convention de contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière supplémentaire de 3 800 \$ à la contribution financière déjà octroyée par la résolution CA25 26 0094, en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver un projet d'avenant modifiant la convention initiale approuvée par la résolution CA25 26 0094 du 5 mai 2025 avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2025;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, l'avenant modifiant la convention de la contribution financière approuvée lors de la résolution CA25 26 0094 du 5 mai 2025;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » une contribution financière supplémentaire de 3 800 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour un maximum de 10 700 \$, pour l'année 2025. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les nouvelles conditions prévues à l'avenant;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale de soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.03 1257911003

CA25 26 0126

Approuver un projet de convention de soutien financier et technique avec l'organisme « Fondation LatinArte » pour la réalisation du projet d'animation et d'offre alimentaire du kiosque de la place Boyer - Octroyer une contribution financière totalisant un montant de 75 000 \$ pour l'année 2025 à l'organisme (Contrat 25-061-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver une convention de soutien financier et technique avec l'organisme « Fondation LatinArte » pour la réalisation de l'événement « Café LatinArte à la place Boyer » en 2025;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de soutien financier et technique;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 75 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, à la « Fondation LatinArte »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.04 1259173008

CA25 26 0127

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » (RTCPP) pour la prolongation du bail de location dans le cadre de la relocalisation temporaire de leurs activités au 6615, avenue Papineau à Montréal, du 1er juillet 2025 au 30 septembre 2025 - Octroyer une contribution financière de 11 250 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », débutant le 1er juillet 2025 et se terminant le 30 septembre 2025, pour la réalisation du projet de relocalisation de ses activités au chalet du parc Montcalm vers le 6615, avenue Papineau, Montréal, Québec, H2G 2X3;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » une contribution financière de 11 250 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2025. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.05 1255493001

CA25 26 0128

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont » pour l'aménagement de nouveaux locaux au Technopôle Angus - Octroyer une contribution financière de 100 000 \$ - Autoriser un virement de crédits du compte de gestion affecté - divers (Contrat 25-056-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière avec l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont » pour l'aménagement de nouveaux locaux au Technopôle Angus;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont » une contribution financière de 100 000 \$. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

Autoriser un virement de crédits du compte de gestion affecté - divers au montant de 100 000 \$;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.06 1257951004

CA25 26 0129

Autoriser une dépense totale de 1 667 081,38 \$, taxes incluses (contrat : 1 124 830,67 \$ + contingences : 224 966,13 \$ + variation de quantités : 168 724,60 \$ + incidences 148 559,98 \$) - Octroyer un contrat à « Construction Viatek inc. » au montant de 1 124 830,67\$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2025_2) - Appel d'offres public 25-015-VP (5 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 124 830,67 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2025_2);

D'accorder à « Construction Viatek inc. » le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 1 124 830,67 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 25-015-VP;

D'autoriser une dépense de 224 966,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 168 724,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « IGF Axiom » un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 57 285,14 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 24-018-SP;

D'accorder à « Geninovation » un mandat pour la surveillance environnementale pour une somme maximale de 19 129,54 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 24-026-SP;

D'accorder à « Solmatech inc. » un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 17 145,30 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 24-005-SP;

D'autoriser une dépense de 55 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques;
D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adoptée.

20.07 1259936003

CA25 26 0130

Autoriser une dépense de 261 242,96 \$, taxes incluses (contrat : 164 523,48 \$ + contingences : 16 452,35 \$ + variation de quantités 16 452,35 \$ + incidences 5 000 \$) - Octroyer un contrat à « Groupe Damex inc. » au montant de 164 523,48 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'excavation, de voirie et autres pour l'aménagement de ruelles vertes - Appel d'offres public numéro 25-013-PP (5 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 164 523,48 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'excavation, de voirie et autres pour l'aménagement de ruelles vertes;

D'accorder à « Groupe Damex inc », le contrat de construction, tel que décrit précédemment, pour une somme maximale de 164 523,48 \$, taxes incluses, et selon les conditions de l'appel d'offres public 25-013-PP (5 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 16 452,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 16 452,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques;

D'accorder à « EnviroServices Inc. », un mandat de services professionnels pour la surveillance environnementale, pour une somme maximale de 13 670,13 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'entente d'achat contractuelle # 1658427 du Service de l'environnement de la Ville de Montréal, en référence à l'appel d'offres 24-20376, octroyé dans la résolution CM24 0526;

D'accorder à « IGF axiom inc. », un mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux, pour une somme maximale de 44 144,65 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'entente d'achat contractuelle 24-018-SP de l'arrondissement, octroyé au CA24 26 0107;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.08 1257911004

CA25 26 0131

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 avril 2025 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 avril 2025 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée.

30.01 1256267006

CA25 26 0132

Ratifier une dépense de 336 \$ (taxes incluses) pour la participation d'un élu à la 9e édition du Rendez-vous Collectivités viables 2025 qui se tiendra le 10 juin

Il est proposé par Jocelyn PAUZÉ

appuyé par Ericka ALNEUS et Josefina BLANCO

Et résolu :

De ratifier une dépense de 336 \$ (taxes incluses), pour les frais relatifs à la participation de l'élu suivant, à la 9e édition du Rendez-vous Collectivités viables 2025, qui se tiendra le 10 juin 2025:

- M. François Limoges, maire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le remboursement d'une somme de 336 \$ au participant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adoptée.

30.02 1257059002

CA25 26 0133

Disposer, à titre gratuit, d'une placette en bois en faveur de l'organisme « Groupe Conseil Saint-Denis »

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De disposer, à titre gratuit, du mobilier éphémère initialement conçu pour l'espace public à l'angle de la 40e Avenue et de la rue Beaubien Est, étant spécifiquement une placette de bois, en faveur de l'organisme Groupe Conseil Saint-Denis.

Adoptée.

30.03 1258954005

CA25 26 0134

Accepter l'offre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'Escouade dédiée aux établissements d'hébergement touristique pour l'application de toute disposition d'un règlement de zonage et d'un règlement en matière de permis et certificats adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) relative aux établissements d'hébergement touristique, à l'exception des dispositions applicables aux hôtels, gîtes, hôtels-appartements, auberges de jeunesse et camping, et ce, pour la délivrance de constats d'infraction

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie accepte l'offre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'application de toute disposition d'un règlement municipal adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) relative aux établissements d'hébergement touristique, à l'exception des dispositions applicables aux hôtels, gîtes, hôtels-appartements, auberges de jeunesse et camping, et ce, pour la délivrance de constats d'infraction.

Adoptée.

30.04 1258979003

CA25 26 0135

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers d'une somme maximale de 50 000 \$ pour le financement d'un poste d'agente ou d'agent de liaison en intervention sociale pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers d'une somme d'un maximum de 50 000 \$ pour le financement d'un poste d'agente ou d'agent de liaison en soutien aux organismes en itinérance et en développement social pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2025;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

Adoptée.

30.05 1250081001

CA25 26 0136

Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « Marquage artistique au sol », « Jean-Talon à l'unisson », « Course de couleur de l'école des Monarques », « Inauguration du P'tit Beaubien », « Animation de la Place Boyer », « Soirée hommage à U2 avec Out of Control et en première partie hommage à Cranberries avec les Berry Shandy », « Le traditionnel Défilé de la Fête nationale à Montréal », « Fête d'ouverture des camps de jour », « Inauguration Place Boyer », « Soirée Salsa et danse Cubaine, atelier participatif et cours de Rueda et Salsa/ Hommage à Jean Leloup », « Sons d'encre », « Jardin musical », « Les mini manifestes », « Les Marchés Engagés », « Jeux de la rue », « Fescomac », « Chansons françaises avec le chansonnier Clément Courtois », « Procession de Sainte Marie », « BBQ de la rentrée », « Festival Ukrainien de Montréal », « #FAR2025 », « Marche du rein de Montréal », « Cross-country annuel de l'École Saint-Jean-de-Brébeuf » - Approuver deux conventions de soutien technique avec « Le Festival Communautaire et artistique des Africains du Québec » et « Le Club sportif de soccer Juventud Colombia »

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA-180, articles 7(2^o) et 39), l'ordonnance numéro 2025-26-034 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2025-26-035 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2025-26-036 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2025-26-037 jointe à la présente, permettant le ralentissement de la circulation selon le site, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2025-26-038 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance numéro 2025-26-039 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'approuver deux conventions de soutien technique avec « Le Festival Communautaire et artistique des Africains du Québec » et « Le Club sportif de soccer Juventud Colombia ».

Adoptée.

40.01 1255694003

CA25 26 0137

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance autorisant l'implantation de nouveaux espaces de stationnement tarifés sur la rue Saint-André et la modification des espaces de stationnement tarifés existants sur la rue Beaubien Est ainsi qu'à certaines amorces de rues transversales

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro 2025-26-040, autorisant l'implantation d'espaces de stationnement tarifés sur plusieurs tronçons de rues;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée.

40.02 1259229001

CA25 26 0138

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin de rendre obligatoire le mouvement tout droit pour les camions de 13 m et plus à l'intersection des rues Beaubien Est et Boyer

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2025-26-041, afin de rendre obligatoire le mouvement tout droit pour les camions de 13 m et plus, à l'intersection des rues Beaubien Est et Boyer :

Sur la rue Beaubien Est :

Tout droit obligatoire en direction est;

Tout droit obligatoire en direction ouest.

De mettre en place la signalisation appropriée à cette intersection.

Adoptée.

40.03 1257613003

CA25 26 0139

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin de rendre obligatoire certains mouvements pour les camions de 13 m et plus aux intersections de la rue Beaubien Est et de la 38e, 40e et 41e Avenue

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2025-26-042, afin de rendre obligatoire certains mouvements pour les camions de 13 m et plus, aux intersections de la rue Beaubien Est et de la 38e, 40e et 41e Avenue :

Rue Beaubien Est et 38e Avenue

sur la rue Beaubien Est :

Tout droit obligatoire en direction est;

Tout droit obligatoire en direction ouest.

Rue Beaubien Est et 40e Avenue

Sur la rue Beaubien Est :

Tout droit obligatoire en direction est;

Tout droit obligatoire en direction ouest;

Sur la 40e Avenue :

Tout droit obligatoire en direction sud;

Rue Beaubien Est et 41e Avenue

Sur la 41e Avenue :

Tout droit et virage à gauche obligatoires en direction nord.

De mettre en place la signalisation appropriée aux intersections pertinentes.

Adoptée.

40.04 1257613004

CA25 26 0140

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Code de conduite des usagers des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RCA-107-1) et adopter le Code de vie des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement abrogeant le Code de conduite des usagers des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RAC-107-1), et dépose un projet de règlement.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'adopter le Code de vie des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée.

40.05 1259604001

CA25 26 0141

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M. c. P-3) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » afin que l'espace public du Centre de transport Bellechasse soit considéré comme un parc du domaine public aux fins de la réglementation municipale

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M. c. P-3) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont–La

Petite-Patrie », afin que l'espace public du Centre de transport Bellechasse soit considéré comme un parc du domaine public aux fins de la réglementation municipale, et dépose un projet de règlement.

40.06 1257345002

CA25 26 0142

Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) » afin de favoriser l'implantation de brasseries artisanales dans certaines zones (01-279-84)

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne avis de motion à l'effet qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) » afin de favoriser l'implantation de brasseries artisanales dans certaines zones (01-279-84).

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) » afin de favoriser l'implantation de brasseries artisanales dans certaines zones (01-279-84);

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée.

40.07 1255365001

CA25 26 0143

Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148) » afin de rehausser les exigences réglementaires en matière de résilience aux eaux de pluies abondantes (01-279-81)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148) » afin de rehausser les exigences réglementaires en matière de résilience aux eaux de pluies abondantes (01-279-81);

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée.

40.08 1248729006

CA25 26 0144

Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) » afin d'encadrer, via la procédure des usages conditionnels, l'usage « salle de spectacle », lorsqu'il est adjacent ou non à un logement pour la catégorie C.4(1) et lorsqu'il est adjacent à un logement pour les catégories C.4(2) et C.5 (01-279-82)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) » afin d'encadrer, via la procédure des usages conditionnels, l'usage « salle de spectacle », lorsqu'il est adjacent ou non à un logement pour la catégorie C.4(1) et lorsqu'il est adjacent à un logement pour les catégories C.4(2) et C.5 (01-279-82);

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée.

40.09 1258729001

CA25 26 0145

Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certain permis (R.R.V.M., chapitre C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (RCA-193) » afin d'ajuster les dispositions relatives à l'hébergement touristique (01-279-83)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certain permis (R.R.V.M., chapitre C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (RCA-193) » afin d'ajuster les dispositions relatives à l'hébergement touristique (01-279-83);

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée.

40.10 1258979002

CA25 26 0146

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un second projet de résolution autorisant la démolition partielle d'un bâtiment mixte de deux étages et la construction d'un bâtiment mixte de trois étages pour la propriété située au 95, rue Saint-Zotique Ouest

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148), le second projet de résolution suivant :

1° D'autoriser, pour la propriété située sur le lot 1 868 849 :

- a) La démolition du bâtiment de deux étages existant au 95, rue Saint-Zotique Ouest, afin de permettre la réalisation d'un projet de construction d'un bâtiment mixte de trois (3) étages avec construction hors toit en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148);
- b) La construction d'un bâtiment ayant une hauteur de trois (3) étages avec construction hors toit, malgré les non-conformités au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) suivantes :

- La construction d'un bâtiment comportant un taux d'implantation de 100 % malgré le taux d'implantation maximal de 70 % prescrit à l'article 40 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279);
- L'exercice de l'usage « bureau » au rez-de-chaussée d'un bâtiment, malgré les seuls usages autorisés H.2-4 prescrits à l'article 121;
- L'aménagement, au 2e et au 3e étage d'un bâtiment, de logements de la catégorie d'usages H.4 possédant un espace libre privé de moins de 7 m², malgré la superficie minimale de 7 m² prescrite à l'article 139 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279);
- L'aménagement d'un établissement de coin d'une superficie de plus de 100 m² au rez-de-chaussée d'un bâtiment, malgré la superficie maximale de 100 m² prescrite aux articles 143.5, 143.6 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279);
- La construction d'un bâtiment sur un terrain ne comprenant aucune plantation d'arbres, malgré la plantation minimale d'un arbre par 50 m² de terrain non construit lors de la construction d'un bâtiment principal prescrite aux articles 383.1 et 384 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279);
- La construction d'un bâtiment sur un terrain ne comprenant pas de verdissement au sol, malgré le verdissement minimal de 25 % de la superficie d'un terrain prescrite aux articles 413.3 et 413.4.

2° D'assortir les autorisations prévues au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

- a) Ajouter des bacs de plantation permanents aux deux balcons du 2e étage;
- b) L'exercice de l'usage « bureau » est autorisé au rez-de-chaussée seulement.

3° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148) s'appliquent;

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée.

40.11 1259944002

CA25 26 0147

Édicter une ordonnance - Interdire la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 à 17 heures, du 12 juin au 19 octobre 2025 inclusivement

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2025-26-043, afin d'interdire la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 à 17 heures, du 12 juin au 19 octobre 2025 inclusivement.

Adoptée.

40.12 1250284002

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 16.

François LIMOGES
Maire d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2025.